

Règlement intérieur

Ce règlement intérieur a pour objet de préciser les principaux droits et devoirs de tous les membres du TCG 79 Parthenay.

La prise de licence ou le renouvellement de la licence au TCG 79 Parthenay implique l'acceptation des règles de vie et d'éthique du présent règlement.

I. Modalité de prise de licence :

- La licence ne sera validée qu'après :
 - Renouvellement ou prise de licence effectuée sur EspaceTri.
 - Téléchargement sur EspaceTri du certificat médical si nécessaire.
 - Validation par le club de toutes les infos remplies en ligne et des éventuels documents à retourner.
 - Paiement de la licence en ligne par CB (ou par chèque si paiement par CB vraiment impossible).

● L'inscription définitive d'un nouvel athlète fera l'objet d'un test de natation validant son aptitude.

● La cotisation au club donnera accès aux entraînements du club du 1er octobre au 30 septembre de l'année N+1. Les renouvellements devront donc obligatoirement être effectués avant le 30 septembre de chaque année.

II. Entraînements :

A. Généralités.

● L'accès aux entraînements du TCG 79 Parthenay est strictement réservé à ses licenciés, sauf accord exceptionnel du Comité Directeur.

● Le triathlète respecte les entraîneurs ainsi que ses camarades de club, afin que les entraînements et les compétitions se déroulent dans la meilleure ambiance possible.

● Le triathlète sera attentif au bon usage et au bon rangement du matériel et des locaux mis à sa disposition en natation, en cyclisme et en course à pied. Pour le bon déroulement des séances d'entraînement, les horaires convenus seront respectés. Il dégage la responsabilité du club en cas de perte ou de vol de son matériel personnel.

● Les parents veilleront à venir chercher précisément leurs enfants à l'horaire de fin prévue puisque la responsabilité de l'entraîneur est engagée jusqu'à la prise en charge de l'enfant par ses parents.

● Le TCG 79 PARTHENAY ne peut être tenu responsable en cas d'accident ou d'incident lors de la pratique non encadrée de l'activité. Les déplacements se font sous la responsabilité de chaque membre. Chaque adhérent doit être personnellement assuré (type responsabilité civile).

B. Entraînements natation :

- Sauf cas particulier, tous les entraînements natation se déroulent au centre aquatique GatinéO. L'entrée dans les vestiaires peut se faire 10 minutes avant le début de l'entraînement.
- Tout triathlète ne validant pas sa carte de vie quotidienne à l'accueil ne pourra entrer et participer à l'entraînement.
- Les triathlètes doivent attendre l'accord de l'entraîneur pour entrer dans l'eau.
- Les consignes d'hygiène et de sécurité seront respectées (voir affichage à la piscine) ainsi que la conduite de la séance dispensée par l'entraîneur.
- Chacun contribuera au rangement du matériel en fin de séance.

C. Entraînements "vélo" :

- Le port du casque est obligatoire sur toutes les sorties cyclistes (stages, sorties communes...).
- L'entraînement mixte VTT/course à pied pour les plus jeunes s'effectuera obligatoirement avec un VTT en bon état de fonctionnement. Les autres entraînements vélo se pratiqueront obligatoirement avec un vélo de route (également en bon état) afin d'assurer une bonne homogénéité du groupe et de ne pas ralentir le collectif.
- Le triathlète doit prévoir son matériel de réparation (au moins une chambre à air adaptée à la taille de ses roues), ses ravitaillements liquides et solides, et disposer d'un matériel en bon état (pneus, freins...) et adaptée à la météo (tenue).

III. École de Triathlon*

- Afin d'assurer la conservation de notre label fédéral "École de Triathlon*", chaque jeune licencié veillera :

1. À participer aux tests Class Triathlon (organisés soit au sein du club soit dans un club alentour avec un déplacement commun organisé) pour les jeunes des catégories benjamins à juniors.
2. À participer aux évaluations et certifications École Française de Triathlon organisées au sein du club pour les jeunes des catégories mini-poussins à benjamins.
3. À participer aux demi-finales du championnat de France de duathlon et triathlon ouvertes à tous pour les jeunes des catégories benjamins à juniors.

- Des groupes de niveaux différents seront mis en place en début d'année. Le planning des entraînements sera diffusé en début d'année et consultable sur le site internet du club.

L'appartenance à un groupe sera définie conjointement avec l'entraîneur principal. Des aménagements définis avec l'entraîneur principal pourront être mis en place pour certains cas particuliers.

N.B : Tout jeune n'ayant pas une assiduité suffisante et gênant la progression du collectif (notamment en vélo) pourra être refusé sur certains entraînements.

- En cas d'inscriptions groupées mises en place par le club, une date butoir d'inscription sera fixée pour chaque compétition. Après cette date, le club ne s'occupera pas des modalités

d'inscription.

- En cas de frais d'inscription avancés par le club, l'athlète s'engage à rembourser le club dans les plus brefs délais. En cas de longs retards (au-delà de 15 jours après l'épreuve), une pénalité financière (50% des frais d'inscription) pourra être demandée.

- Par ailleurs les athlètes respectent les modalités d'engagement sur les compétitions où ils souhaitent s'engager à titre individuel en s'inscrivant sur le site internet dédié, dans les délais convenus.

V. Éthique :

- Les triathlètes du TCG 79 Parthenay s'engagent à respecter la chartre d'éthique de la FFTRI signée dans la prise de licence.

- Afin d'être fidèle à l'éthique sportive, lors des compétitions, les triathlètes du TCG 79 Parthenay s'engagent à respecter le règlement de l'épreuve, les arbitres, les membres de l'organisation ainsi que les concurrents.

- Ils s'engagent également à ne pas faire usage de produits illicites.

VI. Sanction :

- En cas de manquement aux engagements pris au titre de l'article V, le triathlète sera présenté devant une commission de discipline, composée de 5 membres du Comité de Pilotage, pour répondre de ses actes. Il sera entendu à la suite d'un préavis de 15 jours. Il doit être présent devant cette commission. Les sanctions vont du simple avertissement à l'exclusion du club.

- En cas de nécessité, une déclaration à l'autorité fédérale sera faite.

VII. Entraîneur / éducateurs :

- Les éducateurs doivent présenter au président du club, au plus tard 30 jours après leur prise de fonction, une photocopie de leurs brevets fédéraux et/ou BNSSA, sur lesquels figure la date d'obtention.

- Le périmètre d'intervention des éducateurs sera précisé par le comité de pilotage.

VIII. Formation :

- Dans le cas où le club participerait financièrement à la formation technique de l'un de ses licenciés (brevets fédéraux, brevets d'initiateur...), ce dernier respectera les modalités définies préalablement.

IX. Cession de droit à l'image :

- En complément de la cession de votre droit à l'image à la FFTRI et conformément au règlement intérieur du club, vous autorisez le club à utiliser (site internet, réseaux sociaux, brochures, ...) les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de votre participation aux activités du club ou à des épreuves. Chaque adhérent peut faire savoir par courrier écrit adressé au Président du TCG 79 PARTHENAY qu'il s'oppose à la cession de son droit à l'image.

X. Autorisation parentale de délivrance des soins (adhérents mineurs uniquement).

- En inscrivant votre enfant mineur, vous autorisez les dirigeants et éducateurs du TCG 79 PARTHENAY à prendre toutes les mesures qu'ils jugeraient utiles en cas de soins urgents.

XI. Bénévolat.

A. Les licenciés.

- Chaque licencié du TCG 79 Parthenay (ou parent de jeune licencié) s'engage à aider bénévolement à l'organisation des manifestations sportives du TCG 79 Parthenay et notamment pour la manifestation principale : le triathlon de Verruyes. Les dates seront communiquées le plus tôt possible pour pouvoir s'organiser.

- Les licenciés adultes du TCG 79 Parthenay n'auront le droit de s'inscrire à une épreuve du triathlon de Verruyes qu'à la condition de trouver un bénévole signaleur pouvant les remplacer.

- En cas d'absence de bénévolat, le Comité de Pilotage se laisse le droit de ne pas accepter le renouvellement de la licence à l'issue de la saison.

- Une réponse est attendue lorsque vous recevez un mail de participation au déroulement de la manifestation.

B. Le comité de pilotage.

- En contrepartie de leur pouvoir de décision, les membres du Comité de Pilotage devront être moteurs des projets club, être présents lors des réunions du Comité de Pilotage ainsi que lors des organisations du club, sauf indisponibilités.